

Jeunes installés : savoir gérer ses formalités administratives

Objectifs de la formation

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables.

Pré-requis

Etre installé agriculteur (cotisant, chef d'exploitation).

Déroulé

Jeudi 05 mars (9h00-12h30)

Savoir répondre aux exigences réglementaires applicables à son exploitation :

- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, pluriactivité, le Micro-BA, le réel, formulaire à remplir, les crédits d'impôts...

Jeudi 23 avril (9h00-12h30)

- La TVA : savoir déclarer sa TVA, la télédéclaration...

- Aspects sociales de son exploitation : éléments de calcul des cotisations MSA, les échéances, descriptifs de prestations sociales, la modification de la surface mise en valeur dans son exploitation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 02/03/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Tarif autofinancement : 100€

Plus de renseignements

Audrey Boussaoud

a.boussaoud@adear32.fr

ADEAR 32

Dates, lieux et intervenants

05 mars 2020

09:00 - 12:30 (3,5hrs)

ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées

32000 Auch

23 avr 2020

09:00 - 12:30 (3,5hrs)

ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées

32000 Auch

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à ADEAR du Gers, 56 avenue des Pyrénées, 32000 Auch

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.